

Les valeurs défendues par le Collectif

L'école Publique Républicaine s'est construite et s'appuie sur des valeurs et des principes de laïcité, de solidarité, d'égalité, de gratuité et d'obligation scolaire. Elle est un des ciments de la nation.

La Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) engagée depuis juillet 2007 menace gravement certaines de ces valeurs.

Le Collectif de Défense du Service Public d'Education des Hautes-Pyrénées (65) a pour but de préserver et défendre ces valeurs. Il rassemble des enseignants, des parents, des élus des organisations syndicales, des associations, des citoyens. Son action se veut démocratique et civique.

Un Collectif Départemental pour quoi faire ?

Rassembler tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'école publique au niveau individuel ou collectif dans le département puis au-delà pour que la question devienne vraiment une préoccupation sociale (elle concerne tout le monde)

(Le Collectif ne remplace pas les organisations existantes qui ont leur dynamique propre. Mais la situation exige de s'unir au delà des problématiques personnelles, catégorielles et identitaires, même si elles peuvent s'exprimer au sein du Collectif.)

Informer sur les réformes, pour contrebalancer le discours officiel et les manipulations qui consistent à mettre en avant le besoin de Réformer l'Etat, de faire des économies budgétaires, pour en réalité déconstruire petit à petit l'ensemble du secteur public, reporter les charges sur les collectivités locales et les familles, privatiser des services, et réduire la proximité des usagers avec leurs services publics.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement n'est pas le but principal de ces réformes.

Utiliser tous les moyens dont on peut disposer pour faire connaître les réformes et leurs enjeux : réunions avec les parents, réunions publiques, internet, presse, manifestations, actions ponctuelles ou répétitives...

Etablir une plate-forme de revendications et de propositions pour obtenir une mise à plat des réformes engagées depuis juillet 2007 et programmées pour les semaines et les mois à venir dans l'école publique et demander l'abandon des fermetures de postes/classes/écoles.

Porter collectivement ces revendications au niveau de l'administration publique : Inspection Académique, Rectorat, Préfecture, Ministère, Présidence de la République : adresse de pétitions ou de motions, interventions des élus du niveau local (mairies) au niveau départemental, régional et national (interventions des députés du département à l'Assemblée, rencontre de ces élus avec les autorités compétentes).

Anticiper et réagir aux réponses ou à l'absence de réponse de l'administration par une progressivité des formes et des modalités d'action.

Donner des outils (construits par les collectifs locaux et mis en commun en AG départementale) pour :

- aider au développement des collectifs locaux : documents utilisables pour les réunions avec les parents et les réunions publiques, tracts...

- faire connaître le mouvement en mettant au point des repères communs : logo, slogans, banderoles
- se coordonner entre collectifs locaux : communiquer et diffuser les informations (site internet...)
- augmenter le nombre de collectifs locaux

Se Coordonner avec les autres collectifs des départements et avec les autres secteurs publics :
hopital, énergie, poste...

Organisation du Collectif Départemental

- Le Collectif Départemental n'est pas une entité exclusive des collectifs locaux mais en est au contraire une émanation. Ce sont eux qui le construisent et le font évoluer.
- Les Collectifs locaux s'organisent et se développent selon des modalités qui leurs sont propres en ayant la possibilité de s'appuyer sur les outils mis au point localement ou au niveau départemental.
- Des AG se réunissent régulièrement. Elles regroupent des représentants des collectifs locaux et de chaque organisation syndicale, des organisations et associations qui rejoindront le collectif.
- Les membres des AG départementales proposent toutes les formes d'actions à mener et se mettent d'accord sur celles qui seront retenues pour être présentées dans les secteurs, décident du fonctionnement, des évolutions, des ouvertures, des orientations du Collectif Départemental. Ces propositions doivent respecter les valeurs et les objectifs qui définissent le Collectif Départemental.
- Des commissions pourront être mises en place regroupant tous les volontaires des secteurs, des organisations et des associations.